

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Fonctionnement du réseau de transport régional</b>	<b>104</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code des transports,
- VU** la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs dite LOTI,
- VU** la loi n°2000-1208 du 30 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite SRU,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** La délibération du Conseil Régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la convention d'exploitation des services ferroviaires régionaux 2018-2023,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil Régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

pour l'année 2020, la mise en place de billet live à 5 € par trajet pour tous les évènements culturels et sportifs listés ci-dessous:

- janvier, Premiers Plans (Angers) et la Folle Journée (Nantes) ;
- la Croisière Estuaire (d'avril à octobre – aller en bateau, retour en train) ;
- avril, le Printemps de Bourges (dans le cadre d'un accord tarifaire avec la Région Centre-Val de Loire) et le Marathon de Nantes ;
- mai, les Trois Eléphants (Laval) et la 7ème Vague (Brétignolles-sur-Mer) ;
- juin, les 24 heures du Mans auto, le Hellfest (Clisson) et la Nuit de l'Erdre (Nort-sur-Erdre) ;
- juillet, Anjou Vélo Vintage (Saumur), les Foins de la rue (Saint-Denis-de-Gastines), les Francofolies (La Rochelle) et les Escales (Saint-Nazaire) ;
- août, le Festival Interceltique de Lorient (accord avec la Région Bretagne) ;
- septembre, la journée du transport public et les journées du patrimoine (Pays de la Loire) ;
- octobre, le Festival International du Film (La Roche-sur-Yon) et Les Nuits courtes (Fontenay-le-Comte) ;

-novembre, les Zéclectiques (Chemillé) et Bebop (Le Mans) ;  
-décembre, les Transmusicales de Rennes (accord avec la Région Bretagne).  
-janvier, le Cross Ouest France au Mans ;  
-mai, le festival du Premier Roman à Laval et le concours complet à Saumur ;  
-juillet, NRJ In The Park à Trélazé et Dub camp à Joué-sur-Erdre ;  
-novembre, le départ du Vendée Globe aux Sables-d'Olonne et le festival des 3 continents à Nantes.

#### ATTRIBUE

une subvention de 154 000 € à SNCF Mobilités pour l'utilisation en 2019, des tarifs régionaux (tutti, mezzo, mobi et live) à bord des trains d'équilibre du territoire sans réservation obligatoire,

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 154 000 €,

#### APPROUVE

l'avenant n°5 à la convention d'exploitation Région-SNCF 2018-2023, et ses annexes, présenté en annexe 1, actant les évolutions de la gamme tarifaire résultant de la mise en place de l'abonnement scolaire Aléop (ASA), et mettant à jour l'annexe relative au devis 2019,

#### AUTORISE

la présidente à le signer,

#### AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 180 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux et la revoyure de la convention d'exploitation,

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

#### ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs